

**L'éthique de conviction confrontée à la technologie.
L'orthodoxie et la personne humaine**

***Conviction ethics facing technology.
Orthodoxy and human person***

Stamatios Tzitzis

Directeur de recherche Et Président de à section de Philosophie Pénale
A l'Institut de Criminologie de Paris
A l'Université Panthéon Assas
Professeur associé A l'Université laurentienne (Canada)

stamtzitzis@yahoo.fr

Conflits d'intérêts : aucun

Reçu le 12 février 2019 ; Accepté le 15 avril 2019

Communication de Stamatios Tzitzis au colloque « La personne au 21^e siècle, Interculturalités et progrès des sciences et techniques appliquées au corps », Université Paris-Descartes, 7-8-9 janvier 2019

Le professeur Christian Hervé m'a demandé de développer la conception de la personne, telle que forgée à notre époque par le progrès de la biotechnologie en matière de bioéthique, à la lumière de l'éthique de conviction, selon la théologie orthodoxe.

Pour faire bien comprendre mes propos, il s'avère nécessaire, de prime abord, d'éclairer les termes de mon sujet.

Pour commencer, je m'explique sur l'emploi du verbe *forger* qui révèle le processus du progrès de la biotechnologie appliquée au corps humain. Ses exploits nous permettent de parler d'un corps en pièces détachables (la sacralité de l'unité et de l'intégrité du corps a perdu de son importance). Le verbe forger insinue un transhumanisme. Il implique tant l'intervention de la technologie génétique avant la procréation et la fécondation, que celle faite sur l'homme conçu, *construit* et accompli, en vue de modifier sa nature. Forger signifie donc pour nous, modeler l'humain selon la volonté d'un homme de science.

Cette volonté a dépassé la volonté de la nature, (celle que les Anciens appelaient la *physis*) comme la volonté divine notamment celle du Dieu Personnel.

Je ne me propose pas de parler de la philosophie ontologique des Anciens qui puise son élan dans les intentions démiurgiques de la nature. Je parlerai en tant qu'orthodoxe chrétien, pour mettre en exergue les spécificités de la vision du sacré selon cette théologie. Même si l'orthodoxie est à peu près d'accord avec le catholicisme sur les fondements dogmatiques de la foi chrétienne, elle possède toutefois ses propres représentations.

Avant tout, il est nécessaire de voir comment la théologie chrétienne, et en particulier l'orthodoxie, conçoit l'idée de personne dont elle exige un respect absolu de l'homme. Dans cette perspective, la personne ne désigne pas une existence éphémère, mais une entité éternelle et immortelle. C'est pourquoi l'orthodoxie exige le respect de cette personne dès la conception de sa vie.

Pour un chrétien orthodoxe, l'importance serait de pouvoir laisser se manifester, à travers ses compétences naturelles, la puissance inspiratrice de l'Esprit. La bioéthique orthodoxe serait ainsi nécessairement *pneumatologique*¹. Autrement dit, cette bioéthique est celle des principes et non pas des normes. A savoir qu'elle cherche à connaître et approfondir ce qui est à l'origine de sa métaphysique, donc de son fondement, et non pas une règle formelle comme un *sollen*, auquel se réfère tout jugement.

Principes et normes nous ramènent à l'univers des valeurs qui sont différemment appropriées selon l'éthique de conviction et l'éthique de responsabilité. La première porte à l'absolu ; elle ne connaît pas de compromis utilitaires. Elle se sert de critères moraux *a priori* qui sont à l'abri de toute contingence. Bref, elle cherche des valeurs conçues en soi. Au contraire, l'éthique de responsabilité adapte le comportement de l'homme à la prévision des conséquences de son action. Elle se sert des règles susceptibles d'entraîner les meilleurs résultats pragmatiques, du point de vue de la réalité des choses et des circonstances [1].

Pour illustrer ces deux éthiques, Max Weber propose d'attribuer l'éthique de conviction au saint, alors qu'il prête l'éthique de responsabilité au politicien [2]. Dans le domaine de la philosophie morale en particulier, la première embrasse l'univers kantien, la deuxième obéit à la logique anglo-saxonne.

Le christianisme, comme le propre de toute religion révélée, annonce des valeurs universelles dont la validité s'impose axiomatiquement. L'orthodoxie ne représente pas l'exception à la règle. Toutefois, la rigueur de sa morale est tempérée par la pneumatologie qui l'adapte, sans la trahir, ni la déformer, aux circonstances de la vie et l'actualise.

En effet, l'orthodoxie, pour des raisons historiques avant tout, se présente comme un engagement spirituel dans la vie ; c'est une ouverture aux dialogues entre les hommes inspirés par les vérités révélées, renchéries d'amour christique sur l'humanité de l'homme. Elle a une démarche qui lui est propre. Elle se distancie du catholicisme tout en étant d'accord

¹ Adjectif du substantif *pneuma*, l'esprit. Il désigne donc tout ce qui se rapporte à l'étude de la métaphysique de l'Esprit. En théologie chrétienne, cette étude appelée *pneumatologie* constitue l'étude du Saint-Esprit.

avec lui sur la dogmatique chrétienne ; ce qui permet à l'une comme à l'autre de tomber d'accord sur les résultats issus du progrès de la biotechnologie.

Pour mieux comprendre les thèses de l'orthodoxie à l'égard des expériences sur la personne humaine, il serait pertinent de confronter la mystique orthodoxe à la métaphysique catholique.

A. Orthodoxie et catholicisme : la même lumière mais de flambeaux différents

De prime abord, il faut avoir toujours à l'esprit que le Pape est le chef spirituel de tous les catholiques du monde et qui, au nom de son autorité légitime et de son infaillibilité, édicte des normes canoniques imposées à ses communautés multinationales chrétiennes.

Il n'en va pas de même pour l'orthodoxie. Elle comprend plusieurs communautés religieuses chrétiennes. Il s'agit d'une part des anciens patriarchats orientaux, ceux de Constantinople, d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, et d'autre part les nouveaux patriarchats, ceux de Russie, de Serbie, de Roumanie et de Bulgarie. De plus, il existe une série d'Eglises autocéphales, celles de Grèce, de Chypre, etc. L'Histoire veut qu'à la tête prédomine (primauté dans l'égalité), à titre honorifique, le patriarcat œcuménique de Constantinople [3,4].

Il s'ensuit qu'il n'y a pas d'autorité religieuse qui puisse imposer ses vues à toutes les composantes du christianisme orthodoxe. C'est pourquoi, il existe parfois des avis divergents dans le domaine de l'éthique.

Le pilier fondateur de l'orthodoxie est que l'Eglise représente l'unité de l'homme nouveau dans le Christ². Les églises orthodoxes, les grandes comme la russe ou les plus petites comme celle de la Géorgie, dans leur unisson, respirent l'unité de l'esprit christique et la concorde. Car les Eglises orthodoxes conservent inaltérées la Sainte tradition et la plénitude de la Grâce salvatrice de Dieu. Et en cela elle diffère du protestantisme. Car elle a conservé dans sa totalité et dans sa pureté l'héritage des Apôtres et des saints Pères. A sa base, nous trouvons la prédication apostolique et la Tradition de l'Eglise Ancienne.

Dans l'Encyclique et d'autres documents du Pape, on retrouve l'universalité de ses enseignements fondamentaux. Il émet donc ses instructions pénétrées du juridisme moral des professions catholiques. L'analogie de ce formalisme juridique du dogme catholique est éloigné de l'esprit orthodoxe.

En effet, le catholicisme est plus influencé par la méthodologie de saint Paul que celle de Saint Jean. Il est vrai que la tradition catholique médiévale met l'accent sur un Dieu-Juge qui est absolument équitable. Un grand philosophe orthodoxe L. P. Karsavin, dans son fondamentalisme orthodoxe, critique le juridisme catholique.

² *Epître aux Ephésiens*, 4, 24, trad. de la Bible de Jérusalem « Il n'y a qu'un Corps et qu'un Esprit, comme il n'y a qu'une espérance au terme de l'appel que vous avez reçu ; un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême ; un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, par tous et en tous. Cependant chacun de nous a reçu sa part de la faveur divine selon que le Christ a mesuré ses dons ».

Saint Paul est un juif, citoyen romain, converti au christianisme. Il a eu la Grâce de connaître le Christ Révélé. Le Christ s'est révélé à l'Apôtre en lui permettant de développer toute la dogmatique chrétienne mystique. Dans ses *Epîtres* et notamment dans celui adressé aux *Éphésiens* comme aussi dans le premier *Epître* au *Timothée*, nous retrouvons tout un enseignement normatif fondé sur un *sollen*, à la manière des dix commandements de l'ancien testament et un esprit de classement « rationnel », à la manière des jurisconsultes romains.

L'orthodoxie, sans nier l'importance du paulisme, est inspirée par l'ouverture de Saint Jean qui, dès le premier paragraphe de son Évangile, décrit un Dieu d'Amour, de Lumière et de Vérité.

La présence de Jean et de la Vierge qui incarne l'amour -car c'est par elle que nous avons connu Jésus -, au pied de la croix, impriment le sceau *agapique* sur le testament du Christ donné à l'humanité³. L'orthodoxie y demeure attachée. En d'autres termes, l'orthodoxie n'a jamais adhéré à l'idée seule de la Justice divine. Elle fait de l'amour christique comme mode de vie, le principe conducteur de ses inspirations chrétiennes. Elle est convaincue que l'*agapè* comme *mimésis christou* (*imitation du Christ*) l'emporte sur la Loi exigeant l'obéissance à la morale divine normative.

L'*agapè* ramène au mystère de l'Incarnation et de la Crucifixion. Le chemin de l'amour met l'homme en rapport direct avec Dieu dans la prière. Ses vérités ont été comprises avant tout comme des faits mystiques. Pour Bediaev la véritable production théologique orthodoxe est une théologisation spirituelle et expérimentale [5].

Par la Grâce, s'accomplit une révélation immédiate du divin en l'humain au sujet de laquelle il ne peut être question de limite entre le nouménal et le phénoménal.

Pour Jean Meyendorff [6], c'est la vie divine elle-même communiquée à l'homme qui a été créé afin de la recevoir et d'y participer et qui, s'il est privé de la Grâce, perd l'intégrité de sa propre nature. Pour Olivier Clément, il y a participation à la vie divine et en même temps il y a transcendance totale et inaccessible de Dieu. Pour Grégoire de Nysse l'âme s'étant approchée de la lumière, devient lumière.

Dans la théologie mystique orthodoxe, l'homme ne perd jamais sa propre intégrité. Même déifié, il reste distinct mais non séparé de Dieu : l'homme déifié ne perd pas son libre arbitre mais c'est tout aussi librement, par amour (*agapè*), qu'il se conforme à la volonté de Dieu. Or cet amour qui traverse l'orthodoxie est à la base de l'unité de toutes les Eglises et les inspire grandement dans leur avis sur les questions de bioéthique. Grâce aux nouvelles technologies, elles changent le cours de l'histoire humaine.

L'orthodoxie se manifeste selon le *noûn Christou*, l'esprit christique, qui est l'esprit

³ En effet, sur la croix le Christ confie à son disciple le plus aimé de tous ses disciples sa mère qu'il appelle « femme ». Celle-ci incarne, en tant que mère de Dieu, l'amour christique. Or nous voyons là le *legs agapique* du Christ à l'humanité tout entière. Voir *Evangile selon saint Jean*, 19 § 26-27.

agapique et qui inaugure la relation mystique entre Dieu et l'homme. Dans ce contexte, l'éthique de conviction se présente comme une théologie de la kénose⁴ qui guide les autorités ecclésiastiques orthodoxes en vue de prononcer leur avis sur le progrès des biotechniques.

B. Bioéthique et orthodoxie : le permis et l'interdit

La transplantation d'organes est approuvée tant par l'Église catholique que par l'Église orthodoxe. Toutes les deux sont fondées sur la Sainte Tradition. Elles sont inspirées par l'exemple de saint Côme et de saint Damien, martyrs de la Foi chrétienne⁵. Ceux-ci sont qualifiés d'*anargyres*⁶ parce qu'ils soignaient les malades par compassion « sans accepter d'argent ». Une fresque au couvent de San Marco à Florence exécutée par Fra Angelico représente la greffe d'une jambe au Diacre Guistiniano par ces deux saints⁷. La jambe de Giustiniano était atteinte d'un cancer. Les deux saints ont amputé le membre malade et l'ont remplacé par celui d'un éthiopien qui venait de mourir. Par cet exploit, ils sont devenus les patrons des médecins.

Nous avons la confirmation de la permission de la transplantation dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (n. 2296). Ce qui est plus intéressant, c'est que cet acte est « conforme à la loi morale ». Il importe de noter que pour la justification de la transplantation, l'Église catholique a recours au droit naturel. Il s'agit de la loi morale théologique qui remonte à cette loi inscrite, selon saint Paul, à notre cœur⁸, loi qui fonde le droit naturel théologique. C'est elle qui nous permet de résumer intuitivement la foi chrétienne en prônant la bienveillance.

Pour les orthodoxes, la transplantation et le don d'organe sont beaucoup moins inspirés par les normes chrétiennes que par la relation directe établie entre le *Chrisos Pantocrator* et le fidèle. Il s'agit d'une relation mystique qui est hautement agapique et commande la *dôrea*, le don, sans restriction.

En effet, l'homme pour l'orthodoxie ne saurait être homme s'il est séparé de la *greffe*

⁴ La kénose est une notion qui appartient à la théologie chrétienne. Elle désigne l'« action de vider, de se dépouiller » ; le sens de cette notion s'éclaire par l' *Épître* de saint Paul aux *Philippiens*, 2,6 : « Lui qui est de condition divine, n'a pas revendiqué jalousement son droit d'être traité comme l'égal de Dieu. Mais il s'est dépouillé (*ekénosen*) lui-même, prenant condition d'esclave, et devenant semblable aux hommes. S'étant comporté comme un homme, il s'humilia plus encore, obéissant jusqu'à la mort, et à la mort sur une croix ! » et cela pour manifester son *Agapè* pour l'homme. (Traduction de la Bible de Jérusalem, 1975).

⁵ Ils souffrirent ensemble le martyre sous Dioclétien, environ 303-310.

⁶ *Anargyre*, épithète, en grec byzantin souvent employé au pluriel *anargyroi*, signifie « sans argent ».

⁷ Jacques de Voragine en fournit l'explication au XIII^{ème} siècle dans son ouvrage *La légende dorée* (*Legenda aurea* en latin). Il s'agit d'un ouvrage rédigé entre 1261 et 1266. Cet auteur était dominicain et archevêque de Gênes. Dans cet ouvrage, il raconte la vie d'environ 150 saints ou groupes de saints, saintes et de martyrs chrétiens, comme aussi certains événements de la vie du Christ et de sa Mère.

⁸ *Épître aux Romains*, 3, 14-15

divine qui l'illumine dans son for intérieur. L'orthodoxie et catholicisme préconisent la culture du don d'organes comme un acte noble et méritoire. L'orthodoxie le situe dans notre traversée existentielle du chemin *agapique*⁹, le catholicisme le replace dans le normativisme naturel théologique.

Dès 1956, le Pape Pie XII approuvait en vue d'une greffe le prélèvement de cornées au bénéfice d'aveugles ou de personnes menacées de cécité. Et dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique*, notamment dans le chapitre « Le respect des morts » (n. 2301), le don d'organes après la mort est légitime voire méritoire.

Il est important de souligner que le Pape Jean-Paul II¹⁰, pour développer une culture du don, préconisait qu'il faudrait « *insuffler dans le cœur des personnes [...] un amour qui puisse trouver une expression dans la décision de devenir un donneur d'organes* ».

De même le Cardinal J. Ratzinger, avant d'être pape, a qualifié le don d'organes de « *forme particulière du témoignage de la charité* ». Enfin dans le *Catéchisme de l'Eglise catholique* (n.2296) le don d'organes *post-mortem* est qualifié de généreuse solidarité. Charité, amour, solidarité expriment véritablement les sentiments forts d'un chrétien. Toutefois, pour l'orthodoxie, cette culture du don d'organes se situe avant tout dans la dimension *agapique* qui crée une relation directe mystique, entre le Créateur et le fidèle.

Mais si la décision de l'autorité ecclésiastique est claire et net comme étant l'autorité suprême qui engage tout catholique, il n'en va pas de même pour l'orthodoxie. Car il n'y a pas d'autorité religieuse qui puisse imposer ses opinions à toutes les composantes du christianisme orthodoxe. Cela explique le fait que les avis de l'orthodoxie en matière de bioéthique et de biotechnologie sont discordants.

En effet, alors que c'est le pape qui tranche en ce domaine et ses décisions ont force de loi pour tous les catholiques du monde entier, l'absence de structure magistérielle est source d'avis divergents chez les orthodoxes.

Dans cette lignée, si le synode de Grèce (n.2006) approuve et encourage les activités de transplantation, le patriarcat russe se montre réticent voire s'oppose à certains de ses aspects. Les décisions prises par les conciles se différencient du droit canon catholique. Ces décisions, bien que fondées sur des principes rigoureux, sont appliquées avec une certaine souplesse et tentent de s'adapter aux situations particulières. Ici l'éthique de conviction croise celle de responsabilité. Toutefois les théologiens conservateurs s'opposent nettement au prélèvement d'organes *post-mortem* et à l'autopsie. Car pour eux, l'âme ne quitte pas immédiatement le corps après le décès.

Cependant, il y d'autres théologiens qui souscrivent aux thèses du synode de Grèce qui fait le don d'organes en cas de mort un acte d'amour et d'altruisme (thèse n°17/21).

⁹ Le chemin *agapique* est un chemin qui accuse le christianisme comme un mode de vie au-delà des normes théologiques. Et ce mode est inspiré des exercices spirituels pleins de grâce de l'amour christique qui illumine les pensées.

¹⁰ En août 2000, dans un discours 18^o *Congrès international de transplantation d'organes*.

Mais le prélèvement n'est autorisé que si le donneur a donné son accord de son vivant. Contrairement à la loi formelle appuyée sur le consentement présumé, l'orthodoxie, respectueuse de l'autonomie du sujet, énonce que « le consentement n'a rien à faire avec le non refus » (thèse n° 33) [7].

Le concept de mort cérébrale est acceptée mais les dignitaires grecs de l'orthodoxie évitent de prendre fermement position en sa faveur. La thèse n° 12 stipule avec beaucoup de prudence que l'Eglise orthodoxe accepte la mort cérébrale, du fait qu'elle respecte et fait confiance à la recherche et à la clinique médicale. Or elle peut accepter la définition admise au niveau international énonçant que cette mort s'identifie à la fin biologique irréversible de l'homme. Remarquons que cette attitude est voisine de celle de PXII que nous avons rapportée plus haut.

Quant à la commercialisation des organes, l'orthodoxie rejoint le catholicisme : elle est catégoriquement rejetée. A l'égard de la PMA, aucune manipulation sur l'embryon n'est permise.

Les orthodoxes sont très catégoriques sur la position de la théologie chrétienne qui considère l'embryon comme une personne humaine à part entière dès le moment de sa conception. Il doit donc bénéficier du droit à la vie et à la dignité¹¹.

En particulier, tout ce qui touche aux manipulations des cellules sexuelles et de l'embryon est rejetée, de ce fait la majorité des techniques de la PMA. *« Les orthodoxes ne doivent pas ignorer que les dites spectaculaires avancées médicales actuelles, comme la FIV (...), ne sont pas de simples techniques bienfaitantes, mais procèdent d'une conception opposée au christianisme ».*

Du fait de la considération de l'embryon comme une personne humaine à part entière, le diagnostic préimplantatoire qui permet de détecter la présence d'éventuelles anomalies génétiques ou chromosomiques dans les embryons conçus après fécondation *in vitro* est rejeté.

En 1956, le pape Pie XII qualifie la fécondation artificielle comme immorale et illégale ; car elle sépare la procréation de la sexualité. C'est une règle chez les catholiques qu'il ne peut pas exister d'enfants sans relations sexuelles comme il ne peut exister des relations sexuelles sans possibilité de conception.

De ce fait, la FIV, la procréation médicalement assistée, n'est même pas tolérée car l'objectif est de séparer l'acte sexuel de celui de la procréation. L'enfant est considéré comme un don de Dieu, il est alors conseillé d'accepter la stérilité et de se tourner vers

¹¹ Théologie et droit forme sont entièrement d'accord sur ce chapitre. En effet le Code civil prévoit dans l'article 16 ceci : « La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie. » Toutefois il y a une différence fondamentale entre théologie chrétienne et droit positif. La première conçoit la vie humaine dans sons absolutité. Elle ne souffre aucune dérogation. En revanche, le droit sacrifie la vie de l'embryon au droit fondamental de la femme de disposer librement de son corps.

l'adoption.

En revanche l'Eglise orthodoxe autorise la FIV car elle estime qu'il ne lui revient pas de légiférer sur la vie. Bien que la PMA soit acceptée, même encouragée, certains points font encore l'objet de débats. Ainsi l'Eglise russe a déclaré qu'il n'y avait rien de mauvais dans la fécondation *in vitro* toutes elle n'est permise que sous conditions : il faudra que celle-ci s'effectue dans le contexte de l'union conjugale d'une part, d'autre part, elle est contre la production d'ovocytes superflus, condamnés à mourir. L'usage de cette technologie doit absolument respecter les valeurs morales du christianisme.

Il n'est donc pas étonnant de voir la position prise de cette Eglise en faveur de Robert Edwards, le père de la fécondation *in vitro*, Prix Nobel de la Médecine en 2010, alors que le Vatican s'y est montré très hostile.

Dès lors, l'Eglise russe manifeste en cela une position plus pragmatique que celle de l'Eglise catholique dans l'instruction *Donum vitae* (1987) qui se montre hostile pour les raisons que nous avons rapportées, à la fécondation artificielle, même dans le cadre du couple[8]. Elle glisse donc de l'éthique de conviction que le catholicisme considère comme infranchissable, à l'éthique de responsabilité, toutefois avec beaucoup de prudence et de précaution.

De plus, l'orthodoxie russe considère comme admissible une fécondation artificielle à partir des cellules germinales du mari dans la mesure où elle n'entrave pas l'intégrité de l'union conjugale (là où les catholiques voient une dissociation) et surtout lorsque la fécondation est loin de produire des embryons surnuméraires voués à la destruction.

Par contre la maternité de substitution est rejetée comme un danger social et un changement radical de la conception de la nature humaine.

Enfin, il importe de noter que l'Eglise orthodoxe bulgare sur son site Internet, se déclare opposée à la fécondation *in vitro* et à la gestation pour autrui.

Références

- [1] Spaemann R. *Notions fondamentales de morale*. Paris, Champs / Flammarion 1999, p. 76-7.
- [2] Weber M. *Le savant et le politique*. Coll 10/18, édition de 2002, avec une introduction par R. Aron.
- [3] Clément O. *L'Église orthodoxe*, Paris, Que sais-je ? 2012.
- [4] Arjakovsky A. *Qu'est-ce que l'orthodoxie ?* Paris, Gallimard, 2013.
- [5] *Cinq Méditations sur l'existence* (1936), Lausanne, éd. L'Âge d'Homme, 2010.
- [6] Meyendorff J. *Initiation à la théologie byzantine*, Paris, Cerf, 2010.
- [7] LARCHET JC. Orthodoxie (bioéthique et christianisme). G.HOTTOIS , J N. MISSA,. *Nouvelle encyclopédie de bioéthique : médecine, environnement, biotechnologie*. Bruxelles, Editions De Boeck Université, 2001 : 627-33.
- [8] Bauzon S. *Le devenir humaine. Réflexions éthique sur les fins de la nature*, Paris, Puf/Science, Histoire, Société, 2011, p. 94-104.

Pour en savoir plus

Sur LP Karsavin : voir J. M. ORAVECZ, *God as Love: The Concept and Spiritual Aspects of Agape in Modern Russian Religious Thought*, Eerdmans; NEW STIFF WRAPS édition, 2014.